



Déclaration liminaire SNUipp-FSU de la Drôme CAPD du jeudi 18 mai 2017

Madame l'Inspectrice d'Académie

Cette CAPD se tient dans un contexte politique particulier. Les changements annoncés nous laissent dans le flou, à l'image du programme de notre nouveau Président de la République qui semble être plus libéral que social. La nomination de M. Blanquer au ministère de l'Education Nationale, partisan du « new public management », a de quoi inquiéter notamment dans la future gestion des personnels.

Pour autant, dans le département de la Drôme, les demandes adressées lors de la CAPD mouvement de l'an dernier semblent avoir été entendues en partie. La tenue d'un groupe de travail barèmes en amont du mouvement, les échanges constructifs avec les services, la mise en place d'une fiche dialogue pour la phase d'ajustement et le maintien d'un CTSD de régulation au mois de juin sont autant d'éléments qui doivent être actés de manière positive.

Cependant, Le SNUipp-FSU de la Drôme continue de demander une seconde phase de saisie de vœux avec parution des postes restés vacants à l'issue de la première phase du mouvement. Cette revendication n'a rien d'idéologique. Dans les faits, elle permettrait une meilleure adéquation offre/demande, limitant notamment le nombre de vœux géographiques à formuler. De plus, elle permettrait de redonner de la transparence, de la compréhension et donc une plus grande acceptation des opérations de mouvement.

A noter ici que le choix du SNUipp-FSU de la Drôme d'offrir aux personnels la possibilité de consulter leur projet d'affectation a permis de faire émerger quelques erreurs et d'y remédier en amont de la CAPD. Plus de quinze affectations ont été modifiées dans ce cadre, ce qui n'est pas négligeable.

Comme l'an dernier, le SNUipp-FSU demande également :

- que les postes REP soient sortis des voeux géographiques afin d'éviter les trop nombreuses affectations subies qui provoquent insatisfaction et instabilité dans des milieux d'enseignement déjà difficiles ;
- que les points de majoration SMS ne soient pas attribués sur les voeux géographiques puisque l'algorithme conduit à affecter ces personnels sur les postes les moins demandés de la zone et donc souvent les plus compliqués ;
- que l'Inspection nous présente avec précision comment va être gérée la phase d'ajustement cette année : critères d'affectation, utilisation de la fiche de dialogue, modalités de communication en direction des personnels restés sans affectation, calendrier des instances (GT et CAPD)

Concernant les autres points à l'ordre du jour le SNUipp-FSU souhaite rappeler :

- que les moyens dont dispose le département pour les départs en congé de formation sont largement insuffisants pour répondre aux besoins : 71 mois disponibles pour 164 mois demandés ;
- que l'ensemble des demandes d'exeat doivent obtenir d'emblée une réponse favorable de manière à permettre à un maximum de personnel de changer de département.

Enfin, les délégués SNUipp-FSU des personnels récidivent leur demande et espèrent pouvoir enfin obtenir à la prochaine rentrée de septembre l'ensemble des documents leur permettant d'exercer leurs mandats, dont le tableau de classement.